



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Autorisation d'occupation temporaire de propriétés privées
sur le territoire de la commune de Villers-Saint-Sépulcre
pour l'exécution d'office des travaux réalisés par l'ADEME

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.556-3 ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 532-1 ;

Vu le code pénal notamment les articles 322-2 et 433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, modifiée notamment par l'article 1^{er} du décret n° 65-201 du 12 mars 1965 et par l'article 33 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2015 prescrivant l'exécution des travaux d'office sur le site de la société IEP à Villers-Saint-Sépulcre et ses environs et confiant la maîtrise d'ouvrage desdits travaux à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 octobre 2018 confiant à l'ADEME l'exécution d'office d'une surveillance environnementale du site IEP à Villers-Saint-Sépulcre ;

Vu le plan et les parcelles concernées, ci-annexés ;

Considérant la nécessité d'accéder au site pour effectuer les travaux prescrits ;

Considérant qu'il convient donc de prendre toute mesure pour que les représentants de l'ADEME et des entreprises mandatées par ses soins n'éprouvent aucun empêchement de la part des propriétaires ou locataires des terrains touchés par l'opération précitée ;

Considérant la gêne minime apportée à la propriété privée et l'absence de dépossesion du propriétaire ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les représentants de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que ceux des entreprises mandatées par cet organisme, chargés de l'exécution des travaux de surveillance environnementale du site actuellement exploité par la société Industrial & Environnemental Platform SAS (IEP) sur le territoire de la commune de Villers-Saint-Sépulcre, sont autorisés, pour une durée de quatre ans à compter de la date de notification du présent arrêté, sous réserve des droits des tiers, à occuper temporairement les propriétés privées afin de procéder aux travaux visés par l'arrêté préfectoral de travaux d'office susmentionné.

A cet effet, ils pourront effectuer toutes les opérations que la réalisation des travaux rendra indispensables et occuper temporairement les parcelles concernées dont la liste est annexée à cet arrêté.

Article 2 : L'occupation portera sur toute la surface des parcelles concernées. Les représentants de l'ADEME et ceux des entreprises mandatées, accéderont à ces parcelles par les voies d'accès existantes.

L'occupation temporaire des terrains ne peut être autorisée à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations et closes par des murs ou des clôtures équivalentes.

Article 3 : Les propriétaires ou locataires des parcelles devront suspendre toute intervention de nature à perturber la réalisation des travaux visés à l'article 1^{er} prescrits à l'ADEME par l'arrêté préfectoral de travaux d'office susvisé.

Article 4 : Un état des lieux faisant l'objet d'un procès-verbal contradictoire sera établi en présence du propriétaire des terrains ou de leurs représentants et de l'ADEME avant et après les travaux.

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires à l'occasion des travaux seront à la charge de l'ADEME.

A défaut d'entente amiable, le tribunal administratif d'Amiens sera compétent pour régler le litige.

Article 5 : Chacun des responsables chargés de travaux devra être muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute demande.

Article 6 : La présente autorisation sera caduque de plein droit si elle n'est pas suivie d'effet dans les six mois à compter de sa date d'application.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché au moins cinq jours avant le commencement des opérations définies à l'article 1^{er} ci-dessus, à la diligence du maire de Villers-Saint-Sépulcre qui adressera à la préfecture un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié sur le site internet "Les services de l'État dans l'Oise" à la rubrique installations classées au titre du mois de signature concerné, à savoir :
<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-arretes>

Article 8 : Il est interdit, sous peine d'application des sanctions prévues par les articles 322-2 et 433-11 du code pénal, d'apporter aux travaux des agents visés à l'article 1^{er} du présent arrêté, trouble ou empêchement, ainsi que d'arracher ou de déplacer les balises, piquets, jalons, bornes repères ou signaux qu'ils installeront.

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois suivant sa publication.

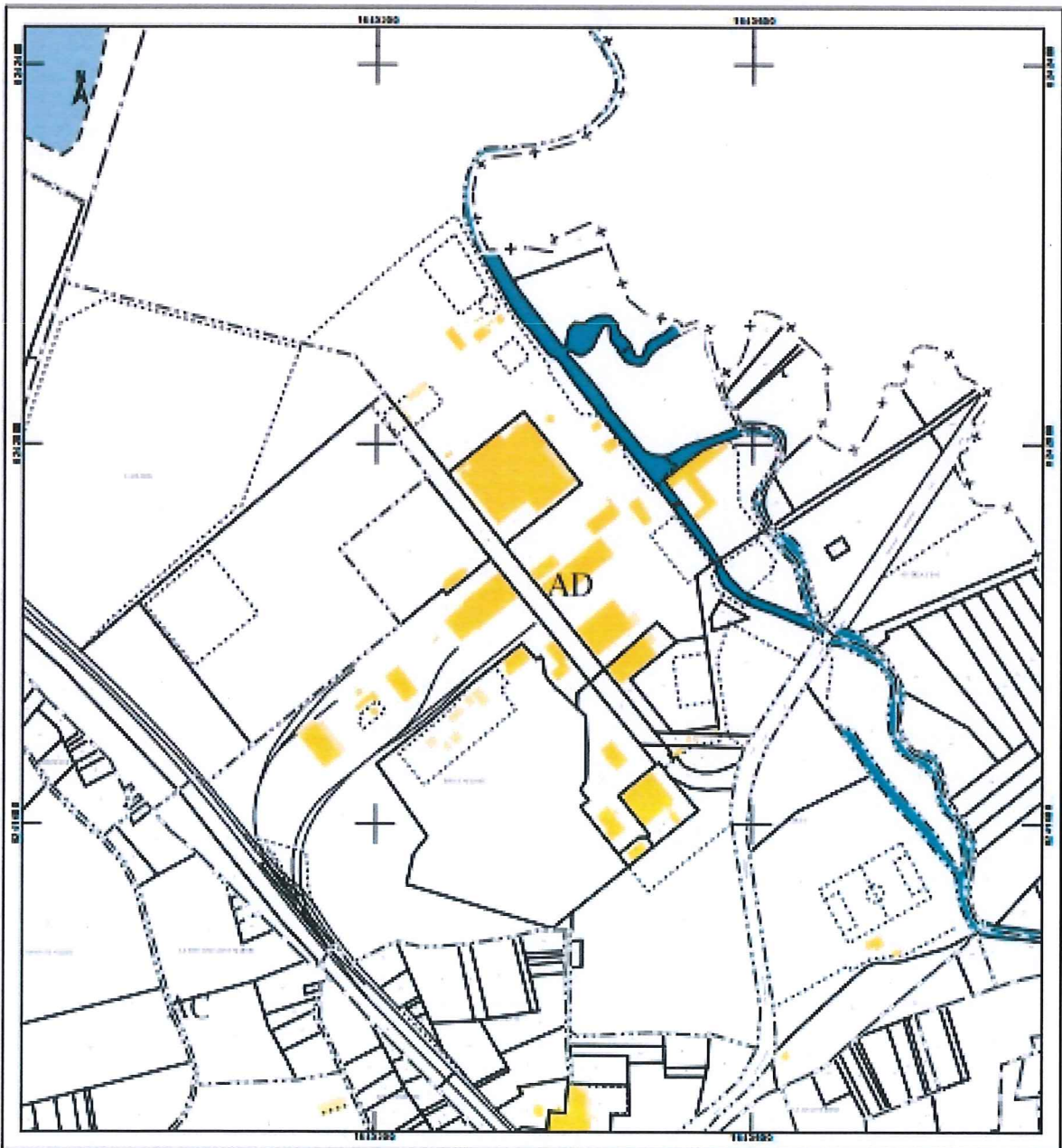
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le maire de Villers-Saint-Sépulcre, le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 21 DEC. 2018
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Dominique LEPIDI

Département : OISE Commune : VILLERS ST SEPULCRE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BEAUVAIS POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU DOCTEUR GERARD 60018 60018 BEAUVAIS CEDEX tél. 03-44-73-54-42 - fax 03-44-73-55-17 cad@beauvais@dgfp.finances.gouv.fr
Section : AD Feuille : 000 AD 01 Échelle d'origine : 1/5000 Échelle d'édition : 1/4000 Date d'édition : 19/10/2018 (Niveau foncier de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



Vu pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Beauvais, le

21 DEC. 2018
 Pour le Préfet
 et par délégation,
 L'Attaché Chef de Bureau,



Loïc DOMNIEZ

Commune	Référence cadastrale de la parcelle	Contenance cadastrale (m ²)	Adresse	Propriétaire
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD1	90717	L'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Syndicat mixte oise verte environnement 9 rue Henri Breuil 60600 Clermont
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD2	51303	L'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Syndicat mixte oise verte environnement 9 rue Henri Breuil 60600 Clermonte
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD3	13358	L'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Syndicat mixte oise verte environnement 9 rue Henri Breuil 60600 Clermont
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD10	64328	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD11	46438	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Norco Investment SA De l'île Genève SUISSE
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD13	37871	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD14	574	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Syndicat mixte oise verte environnement 9 rue Henri Breuil 60600 Clermont
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD15	7789	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD16	3672	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD17	1949	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD18	1672	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD19	1254	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD20	11705	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD21	649	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Commune de Villers-Saint-Sépulcre 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD22	6065	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	ENEDIS 34 Place des Corolles, 92079 Paris La Défense CEDEX
				Electricité de France 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris

VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD23	3062	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD24	1924	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD25	7483	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD26	12600	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD27	10125	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD28	2925	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD29	8560	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD30	13434	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD31	261074	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD32	4407	Sous l'Aulnois 60134 Villers-Saint-Sépulcre	SAS Industrial Environmental Plateforme Rue de la gare 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD35	37834	Les Buts 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Commune de Villers-Saint-Sépulcre 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD36	9184	Les Buts 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Commune de Villers-Saint-Sépulcre 60134 Villers-Saint-Sépulcre
VILLERS SAINT SEPULCRE	000AD37	1781	Les Buts 60134 Villers-Saint-Sépulcre	Commune de Villers-Saint-Sépulcre 60134 Villers-Saint-Sépulcre

Vu pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Beauvais, le

21 DEC. 2018



Pour le Préfet
et par délégation,
L'Attaché Chef de Bureau,

Loïc DONNEZ